

Sommaire:

Page 2: vivre avec nos amis les chiens

Page 3 : vie de la commune

Pages 4 et 5 : travaux

Pages 6 et 7 : service de

l'eau

Pages 8 et 9 : dossier am-

broisie

Pages 10 et 11 : enfance et

jeunesse

Pages 12 à 15 : associations

Page 16 : bloc- note et un nouveau commerce.

Responsable de la publica-

tion: Bernard Eyssard, Maire de Saint-Vérand. Edité par Press Vercors sur papier recyclé.

saint-verand.fr

Contact : Mairie de Saint-Vérand Tél. 04 76 38 11 05

mairie.st.verand@wanadoo.fr



Nos amis les chiens...

8 millions de chiens en France,

25% des foyers en possède au moins un...

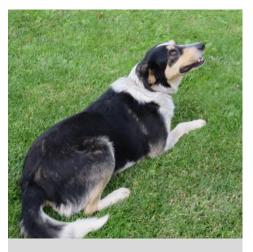
Soit au moins 200 chiens à Saint-Vérand, et sans doute plus car le nombre de chiens est plus important en milieu rural et dans les foyers vivant dans une maison avec jardin.

Si à l'origine le chien était utilitaire (garde du bétail, chasse...), au-jourd'hui les principales motivations sont l'amour des animaux, la compagnie et l'effet bénéfique sur les enfants.

Néanmoins, si la vie avec les animaux apporte beaucoup de plaisir, elle impose aussi aux propriétaires des règles et des contraintes qu'il convient de respecter. Comme représenté sur le graphique joint, les chiens ne sont pas les animaux de compagnie les plus nombreux mais c'est sur eux que sont concentrées presque toutes les réclamations et plaintes. Il n'est jamais agréable de mettre le pied dans une crotte même si c'est censé porter bonheur, de se faire poursuivre sur un chemin par un chien menaçant ou de passer une nuit blanche parce qu'un chien aboie...

Quelques rappels pour bien vivre ensemble...

La commune de Saint-Vérand ne disposant pas d'une fourrière, doit faire appel à la SPA pour la capture des animaux errants. Elle a passé une convention avec cette société pour un coût annuel de 585 euros.



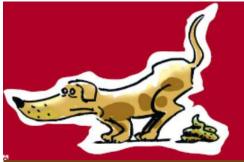
Chiens en divagation :

Il est interdit de laisser divaguer les animaux. Est considéré comme en état de divagation tout chien qui, en dehors d'une action de chasse ou de la garde ou de la protection du troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou qui est éloigné de plus de 100 mètres de son propriétaire ou de la personne responsable.

Tout chien abandonné, livré à son seul instinct, est en état de divagation, sauf s'il participait à une action de chasse et qu'il est démontré que son propriétaire ne s'est pas abstenu de tout entreprendre pour le retrouver. Les maires doivent prendre toutes les dispositions pour empêcher la divagation des chiens. Ils peuvent ordonner que les chiens soient tenus en laisse et muselés.

Les chiens errants saisis sur le territoire de la commune sont conduits à la fourrière.

Les propriétaires peuvent faire saisir par la force publique un animal divaguant sur leur propriété.



Les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces des jeux publics pour enfants et ce par mesure d'hygiène publique.

Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur toute ou partie du domaine public communal. En cas de non respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention de 1ère classe (35 euros).

Nuisances sonores causées par un chien :

Votre animal ne doit pas causer de troubles de voisinage, notamment par des aboiements répétés.

En effet, selon le code de la santé publique, « aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé ». L'un des 3 critères peut seul suffire à constituer un trouble de voisinage.

Le propriétaire d'un animal en est responsable. Sa responsabilité peut être engagée devant les tribunaux.

Chiens dangereux:

Il est interdit de détenir un chien d'attaque. Les chiens dangereux de seconde catégorie doivent être tenus en laisse et muselés dans les lieux publics et les transports.



Maryse Martin est passée en mode retraite, situation bien méritée, depuis le 1er mai 2015. Elle était parmi nous depuis le mois de novembre 2010. Nous lui souhaitons d'agréables années à bichonner ses petits-enfants présents et futurs.



Maryse Martin étant partie vers une retraite bien méritée, Véronique Rigotti reprend du service après une absence de quelques années afin de suivre son époux à l'étranger dans le cadre d'une mutation professionnelle. Bon retour à elle parmi le personnel communal.

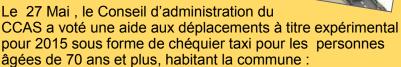
Indisponibilité de la salle des fêtes :

La salle des fêtes sera indisponible au cours du premier trimestre 2016, en raison de la réalisation de travaux de mises aux normes d'accessibilité des toilettes.

Elle ne pourra être mise à disposition des associations et des particuliers. La municipalité essaiera de proposer des solutions aux associations afin que les manifestations habituelles puissent avoir lieu.

La réunion des associations aura lieu le mercredi 9 septembre à 18 heures à la mairie, salle Paul Berret. Au cours de cette réunion, le planning d'occupation des salles sera arrêté.

Aide aux déplacements :



- Qui n'ont pas de moyen de locomotion
- Qui ne peuvent plus assurer leurs déplacements et qui n'ont pas d'aide : famille, institutions, associations.

Pourquoi?

- Pour des rendez-vous de santé non pris en charge par la CPAM
- Pour des courses alimentaires sur la commune de St -Vérand, St- Sauveur et St-Marcellin.

Par qui?

Une société de taxis conventionnée

Sous quelles conditions?

Ne pas dépasser un certain seuil de ressources :

1000€ /mois pour une personne seule et 1500€ /mois pour un couple.

Pour quelle prise en charge?

- **4€** de participation CCAS par trajet pour des revenus ne dépassant pas 844€ (personne seule) ou 1242€ (couple).
- 2€ de participation par trajet pour des revenus compris entre 845€ et 1000€ pour une personne seule et 1243€ et 1500€ pour un couple.

Comment faire ?

Contacter la Mairie pour convenir d'un rendez-vous avec les élues concernées.



Des après midis récréatifs intergénérationnels, pour tout le monde : bébés, enfants, ados, parents, adultes de tout âge...

C'est à partir des prochains mois que seront mis en place sur la commune, 2 après-midis récréatifs par semaine, ouverts à tous, petits et grands. « Pour faire des activités de loisirs, jouer, discuter, proposer, apprendre, faire ensemble.... ». On pourra juste y passer, y prendre un goûter ou y rester le temps qu'on veut. Les dates et programmes vous seront communiqués ultérieurement par l'intermédiaire du Mémorial, de la Mairie et du site internet saint-verand.fr Dans cette optique, nous récoltons jeux bébés, enfants et adultes, des

livres dont vous n'avez plus l'utilité.

A déposer en mairie.

Travaux de renouvellement de la conduite d'eau de St Sauveur :

Les travaux se sont terminés mi-avril par la réfection totale de la voirie rue des Acacias et rue des Cerisiers. Nous avons profité de ces travaux pour changer les branchements et ressortir les compteurs d'eau des abonnés de la rue des Cerisiers. Ces travaux ont été réalisés par les agents de la commune. Ils ont également réalisé la réfection du cheminement piéton.

Le marquage routier sera réalisé fin juin/début juillet par une entreprise. A l'issue, nous réaliserons un aménagement avec des séparateurs de chaussée et des quilles à mémoire de forme**, afin de mieux garantir la sécurité des piétons et rétrécir la chaussée pour diminuer la vitesse des automobilistes trop pressés....Cet aménagement se poursuivra rue des Peupliers jusqu'à l'entrée du lotissement des Charmilles, une fois la passerelle réalisée. Au total 20000 € seront investis pour l'aménagement de ces cheminements piétons ainsi que leur sécurisation.



Inauguration parvis et locaux commerciaux :

Vendredi 22 mai, Bernard Eyssard avait invité les élus, la population à l'inauguration du parvis de la place de la mairie et des locaux commerciaux.

Après avoir remercié les personnes présentes, il a rappelé que ce projet avait germé au cours du précèdent mandat et qu'il était l'aboutissement d'une longue série de travaux au cœur du village. De tels projets démontrent que la commune se tourne vers l'avenir et qu'elle envisage son futur de façon positive. Il a également rappelé que le conseil général avait participé au financement de ces travaux et a remercié les représentants présents, Bernard Perazio actuel conseiller départemental et André Roux, ex conseiller général qui a suivi ce dossier.

Stéphane Tournoud, adjoint à l'urbanisme a rappelé la réunion publique du 23 novembre qui avait acté la démolition de la maison Boniface. Depuis, chacun peut apprécier le nouveau bâtiment conçu selon les normes RT 2012 qui accueille Fabienne Coiffure et offre une vue dégagée du village.



Du nouveau aux services techniques :

Le fourgon des services techniques âgé de 23 ans vient d'être remplacé par un Citroen Jumper d'occasion de 4 ans pour la somme de 13 500 euros TTC.

Ce véhicule a été acheté au garage Rey de Chatte, il est équipé d'un habillage intérieur et d'un attelage.

Pour être conviviale, la nouvelle place se devait d'être belle et fonctionnelle, du revêtement des sols au mobilier urbain très qualitatif, en passant par le choix des espaces verts. Il a aussi largement remercié les architectes et tous les artisans qui sont intervenus pour la création de ce nouvel environnement.



Stéphane Tournoud rappelle l'historique du projet.

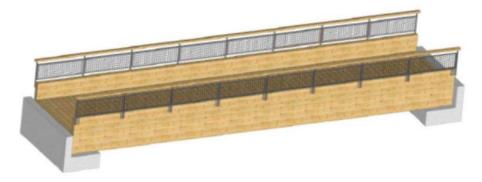


Image de la future passerelle vue en 3D.

Le pont sur la Cumane coté stade est trop étroit pour le passage des véhicules et des piétons, comme annoncé dans le numéro précédent, la commune a décidé de réaliser une passerelle piétonne en parallèle du pont existant pour assurer la sécurité des usagers.

Une subvention du Conseil Général de l'Isère de 21 950,00 € a été accordée à la commune pour ces travaux.

Le maître d'œuvre est le bureau Alp'Etudes qui assiste la commune pour les études et le suivi des travaux de cette passerelle. Suite à l'appel d'offres engagé en février, c'est l'entreprise Giraud-Marchand qui est titulaire du marché de construction de la passerelle avec l'entreprise Royans Charpente pour un montant de 52 729 € HT soit 63 274,80 € TTC.

Dans un esprit de coordination entre communes, deux canalisations seront posées sous la passerelle dans des caissons isolés, l'une pour Saint-Sauveur et l'autre pour Saint-Vérand afin de terminer le chantier sur le réseau d'eau potable engagé début 2015.

Pour répondre aux obligations de la Loi sur l'eau et les milieux aquatiques, le chantier de la passerelle ne pouvait débuter avant le mois de mai et doit être terminé pour la fin du mois de septembre.

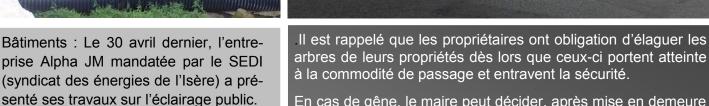
La passerelle sera mise en service cet été, dès la réfection définitive de la voirie de part et d'autre du pont et après raccordement des canalisations d'eau par l'entreprise COLAS.



Cette étude a permis de faire un dia-

gnostic précis de tous les appareillages,

de tous les points lumineux ainsi que du



Nous reviendrons sur ce sujet dans le prochain numéro.

coût annuel de fonctionnement.

En cas de gêne, le maire peut décider, après mise en demeure sans résultat, de l'exécution forcée des travaux d'élagage afin de mettre fin à l'avancée des plantations privées sur l'emprise des voies communales. Les frais afférents sont mis à charge des propriétaires négligents (loi 2011-525 du 17 mai 2011 art 78).



Un réseau d'eau complexe à entretenir impérativement

Notre réseau d'eau potable a plus de 50 ans puisque le forage actuel du puits des sables date de 1962. Ce forage est toujours en exploitation. Il alimente les deux réservoirs les Sables et Rossat, du bas et haut service. L'eau potable est acheminée par un réseau gravitaire de 41 km. L'entretien du réseau et de la station de pompage est à charge de la commune. Florian Reboud, fontainier, en assure la responsabilité. Le traitement des eaux usées, en revanche, est réalisé par la station d'épuration (Aqualine) située à St Sauveur et gérée par le SIVOM. 70% des foyers sont raccordés au réseau d'assainissement. 30% des foyers ont un assainissement individuel contrôlé régulièrement par le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif).

Le renouvellement régulier du réseau d'eau potable est la mission principale de notre régie d'eau. Sachant que la durée de vie moyenne d'une canalisation est d'environ 40 ans, il faut bon an mal an renouveler plus d'un kilomètre de notre réseau.



Une eau de qualité

L'ARS (Agence Régionale de Santé) diligente environ tous les mois des contrôles inopinés s'assurer de la conformité de l'eau de boisson. Ainsi plusieurs prélèvements ont lieu en différents points (puits, habitations proches ou éloignées des deux réservoirs). Le résultat des deux dernières années est conforme aux exigences de potabilité : caractéristiques physicochimiques (pH, nitrate, calcium, pesticides), bactériologiques (coliformes, entérocoques, Escherichia coli) et organoleptiques (odeur, couleur). La légère présence de coliformes à deux moments de l'année dernière nous a obligés à revoir notre processus chloration de (changement de la pompe à chlore, surveillance plus rapprochée des dosages).





Un budget très contraint

Le budget de l'eau de l'ordre de 400 000 euros est un budget indépendant de celui de la commune. Contrairement au budget communal, il n'y a ni dotation ni impôt. Les recettes proviennent quasiment exclusivement des factures annuelles d'eau et des factures de nouveaux branchements aux usagers. Quelques subventions, de plus en plus maigres, viennent soutenir les investissements.

Les dépenses sont principalement de trois ordres :

- L'entretien du réseau et du forage (fournitures, pièces, matériels, énergie + le mi-temps d'agent technique) pour 37% des charges de fonctionnement.
- La sous-traitance de l'assainissement à la station Aqualine pour 34 %
 Les redevances eau et assainissement à l'Agence de l'eau 22%

Le solde positif de la section de fonctionnement permet d'investir régulièrement dans le réseau. Le montant moyen annuel investi ces 5 dernières années est de 115 000 euros. Cela reste insuffisant au vu de l'état du réseau et son dimensionnement mais les capacités financières de notre budget ne permettent pas d'aller au-delà.

Les enjeux à moyen terme pour le réseau d'eau de St Vérand sont :

- D'améliorer le rendement. Le rapport entre l'eau pompée et l'eau refacturée aux usagers est proche des 50%, en dégradation ces dernières années. L'objectif est d'atteindre les 60 à 70%.
- De sécuriser notre seul point de collecte de l'eau conformément aux objectifs assignés par l'ARS.

En ce sens 3 projets et réalisations concernent l'année 2015

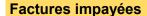
La fin de réfection des travaux d'eau (rue des peupliers, acacias et cerisiers) suite aux travaux d'eau de St Sauveur sur notre commune. 60 000 euros ont été budgété pour 2015 pour solder ce projet. Au final plus de 1.5 km de réseau ont été refait à neuf entre 2014 et 2015.

Recherche de fuites. L'urgence de la situation contraint souvent à changer les conduites suites à des fuites d'eau importantes. L'objectif est maintenant de privilégier les secteurs les plus sensibles. Pour cela une étude, s'appuyant sur notre connaissance du réseau, sera conduite en 2015 pour rechercher les fuites invisibles » (test sous pression, mesure des débits). Il faudra ensuite prioriser les tronçons présentant les pertes les plus importantes afin d'engager les trayaux nécessaires dès 2016.

Mise en service du 2° forage au puits des sables. Notre réseau d'eau est fragile car nous disposons d'un seul point d'approvisionnement en eau potable de faible profondeur. L'ARS souhaite que notre réseau soit maillé avec une autre commune. Cette hypothèse, la plus sûre, est pour le moment abandonnée. Malgré la proximité du captage de St- Sauveur, cette interconnexion est très coûteuse (environ 1 km de canalisation à créer, installation de pompe de relevage ..). Après mise en place en 2009 d'une zone de protection de captage, un 2° forage a été réalisé en 2011 sur le site actuel du puits des sables avec installation de pompes. Ce forage beaucoup plus profond permet de prélever de l'eau dans la nappe et non pas dans le lit de la Cumane. Ce puits profond permettrait de sécuriser notre approvisionnement en eau. Pour le mettre en service il reste à le faire agréer par l'enquête publique qui sera conduite prochainement et finaliser les travaux de raccordement au réseau actuel.

Prix de l'eau, une augmentation nécessaire

La commune fixe le prix de l'eau et perçoit les taxes de l'Agence de l'eau pour reversement. Le prix (abonnement et m3 facturé) est le seul levier financier pour dégager les capacités d'investissement nécessaires et indispensables. Il en va de la qualité et de la sécurité de approvisionnement. notre Ainsi après examen des tarifs d'eau des communes environnantes, nous avons souhaité continuer l'augmentation modeste mais régulière des tarifs de l'eau potable. Cette augmentation concerne aussi l'assainissement collectif, la soustraitance Aqualine étant en forte augmentation, suite aux travaux récents et importants réalisés par le SIVOM en lien avec le projet de Center Parc. Ainsi les tarifs d'eau potable augmentent de 6% et les tarifs d'assainissement collectif de 8%. Ces tarifs restent inférieurs en règle générale aux tarifs des collectivités avoisinantes.



L'émission de 800 factures suite au relevé d'eau du mois de juin nécessite un travail important. La perception a en charge le règlement des factures émises. En cas de non-paiement sous 2 mois, une lettre de relance est envoyée. Cet automne environ 15% des foyers n'avaient pas réglé leur facture dans les temps impartis. Un troisième courrier a été envoyé par la commune ainsi qu'un courrier du CCAS proposant un examen individuel des personnes en difficultés de paiement. En dernier recours les services de la mairie ont dû procéder à la pose de pastille de réduction de débit chez une dizaine de foyers. Il est malheureux de constater que la menace de coupure d'eau débloque très rapidement la situation. Certes la conjoncture difficile, les difficultés financières sont une réalité chez certains mais les non payeurs ne sont pas toujours les plus malheureux. L'eau n'est pas gratuite au même titre que l'électricité, votre carburant ou votre alimentation. La gestion des impayés génère beaucoup de perte de temps et pénalise au final l'ensemble des usagers. La gestion en régie communale donne de la souplesse et permet de se rapprocher au mieux des usagers. Sachons ne pas en abuser.



Pour tout renseignement, un site internet : www.ambroisie.info

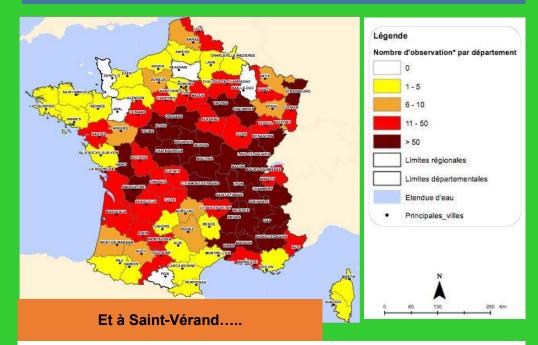


L'ambroisie, u vigi

Son origine: Une plante venue d'Amérique du Nord

L'ambroisie à feuilles d'armoise, *Ambrosia artemisiifolia* (famille des Composées ou Asteracées), est une plante annuelle originaire du continent nord-américain. Elle aurait été introduite en France (dans la région Rhône-Alpes) en 1863, sans doute à cause de graines présentes dans un lot de semences fourragères provenant d'Amérique du Nord. Au cours de la Première Guerre mondiale, l'importation de fourrage pour les chevaux de l'armée américaine aurait permis à l'ambroisie de gagner encore du terrain un peu partout en France.

D'abord discrète, l'ambroisie a commencé à se montrer envahissante au cours des années 50, à la faveur des grands travaux de réaménagement du territoire. Depuis quelques années, elle représente un véritable fléau dans plusieurs régions, notamment en région Rhône-Alpes, épicentre du phénomène.



Olivier Gaillard et Jean-Philippe Goron sont les référents pour la commune. Ils ont en charge d'informer la population, repérer les parcelles infestées, avertir les propriétaires ou usagers concernés de la nécessité de détruire les plantes avant la mise à fleur.

Ils s'assurent aussi que les abords de chemin et les lieux publics soient entretenus pour limiter l'infestation. L'an dernier plusieurs espaces publics ont dû être broyés régulièrement par les agents techniques de juillet à fin septembre. Les référents sont aussi intervenus auprès d'exploitants agricoles pour des parcelles ou des abords de champs infestés.

L'ambroisie est l'affaire de tous. La plante est robuste, fauchée elle repousse parfois de plus belle, l'arrachage ou le désherbage mécanique pour les plus grandes parcelles sont le plus efficace. N'hésitez pas à contacter la mairie pour plus de renseignement ou nous signaler des secteurs particulièrement touchés.

Les risques pour la santé :

L'ambroisie à feuilles d'armoise (Amb invasive dont le pollen émis en fin d'é suffit de quelques grains de pollen pa festations allergiques apparaissent ch en août-septembre. Les plus courante vites, ou des symptômes respiratoires ticaire ou eczéma.

Dans 50% des cas, l'allergie à l'ambro l'asthme ou provoquer son aggravatio « mauvaise herbe » envahissante, 6 à rait allergique.

De par son caractère envahissant, l'a l'Europe, avec de forts impacts sur la

Il a été estimé qu'en 2012, en Rhône sonnes ont bénéficié de soins en rapp qui correspond à des coûts évalués et

Savoir la reconnaître....

L'ambroisie à feuille d'armoise (*An* même famille que le tournesol (Ast ment de la floraison, un buisson qu



Plantule

Attention : elle peut être confondue

- Les feuilles d'ambroisie n'ont pas
- Les feuilles d'armoise sont fineme froisse.

In danger pour la santé. L'affaire de tous, soyons lants et luttons chacun à notre niveau!

rosia artemisiifolia L.) est une plante té est particulièrement allergisant. Il r mètre cube d'air pour que les manilez les sujets sensibles, généralement es sont des rhinites, des conjonctiles tels que trachéite, toux et parfois ur-

pisie peut entraîner l'apparition de n. Selon la zone infestée par cette à 12 % de la population exposée se-

mbroisie se développe dans toute santé et l'agriculture.

Alpes, entre 154 914 à 197 873 peroort avec l'allergie à l'ambroisie, ce atre 12 et 16,5 millions d'euros .

Comment lutter contre l'ambroisie?

Suivant la taille de la surface infestée et le type de milieu concerné (surface agricole, bords de route, zone de chantier...), la destruction peut se faire par arrachage, tontes ou fauchages répétés menés sur les seules zones contaminées par l'ambroisie, ou par le déchaumage] de parcelles de céréales envahies, ou d'autres techniques culturales appropriées. En dernier recours, la lutte chimique peut être utilisée de façon raisonnée, au moyen de produits homologués et en respectant les modes d'emploi. Au mois de juin, la pollinisation de l'ambroisie n'a pas débuté. Néanmoins, des gants de jardinage sont nécessaires en cas d'arrachage. Par précaution, les personnes allergiques et notamment les personnes très sensibles au pollen doivent s'abstenir de tout contact avec la plante, même non fleurie car l'allergène est présent en quantité infinitésimale dans la sève Les terrains ne doivent pas être laissés nus ou en friche, mais doivent être couverts systématiquement (couvert végétal dense à base d'herbacées et de légumineuses vivaces, protection du sol avec des matériaux bloquant le développement de la végétation tels que le paillage ou des copeaux de bois...). La durée de vie dans les sols des semences d'ambroisie étant de plusieurs années, les actions de lutte doivent être menées sur le long terme et être coordonnées.

abrosia artemisiifolia L.) fait partie de ce que l'on appelle couramment « les mauvaises herbes ». Elle est de la eracées ou Composées). Sa morphologie se transforme au cours de son développement pour donner, au moui peut atteindre plus d'un mètre de haut.



Stade végétatif



En fleur



Feuille profondément découpée



Tige velue et rougeâtre

avec l'armoise....les différences :

d'odeur quand on les froisse et elles sont du même vert sur les 2 faces.

ent découpées ou ont une face intérieure de couleur gris argenté. Elles ont une forte odeur quand on les



Petit mot pour Daniel,

Voici l'été c'est le moment de jardiner
Daniel a le secret de faire pousser le potager
Avec l'aide des marmousets
On creuse, on pioche, on ratisse, on plante,
Pour enfin voir apparaître le fruit de nos efforts.
Le mois de Juin arrive, enfin le moment de déguster.

Jeanine et Fabienne.

Poème pour Daniel,

Du bout de ces doigts verts, Tel un magicien et son chapeau Il fait pousser les primevères, Les roses, les salades, les poireaux!

Partout où il passe, les fleurs, Les arbres le saluent bien bas, Ce semeur de belles couleurs Car l'herbe pousse sous ses pas !!

Ce monsieur, c'est le jardinier, Un amoureux de la terre, De la nature, il en fait son métier.

Pour lui, point de jachères,
La moindre parcelle doit fleurir,
Eclater de mille senteurs,
Eclater comme un grand rire
Qui respire de bonheur !!
Amoureusement, il bêche,
Racle et ratisse, ôte les pierres
Pour que la terre revêche
Devienne meuble et ferme
D'accueillir ses fragiles
pousses
Qui vont devenir bien vite
Haricote verts, petits pois à

gousses
Jolies roses ou marguerites !!



Les enfants, l'équipe du centre de loisirs et les élus tiennent à remercier Daniel Ducotterd pour tout le temps consacré à partager son amour de la nature, sa patience.

Un grand merci!



Centre de loisirs, Ecole

N° 63- Juin 2015



Tiramisu à la fraise à l'eau de rose et huile d'Argan



Cake dauphinois



Journée Ludothèque avec les centres de loisirs de la CCPSM.

Implication, motivation et grande fierté d'avoir reçu 2 prix décernés par un jury composé de restaurateurs, élus, organisateurs... 1ere place pour les verrines « tiramisu à la fraise à l'eau de rose et huile d'Argan » et 2eme place pour le « cake dauphinois ».

Journée jeux organisée en lien avec la médiathèque de le Communauté de communes du pays de St-Marcellin, l'ambiance était au rendez-vous (Jeux de construction, Playmobil, Dupo, Mini Kermesse). Texte de Emilie



Première réunion avec les ados le 22 mai

Nous nous sommes enfin rencontrés!

Certes, ils n'ont pas été nombreux à s'être déplacés mais cette première rencontre a néanmoins permis des échanges intéressants et prometteurs! Retenez déjà cette date qui marquera pour tous la fin des cours: jeudi 2 juillet de 18H à 22H, grande soirée JEUX organisée pour tous les jeunes de Saint-Vérand de 11 à 17 ans (les copains sont aussi invités).

Un grand merci à Juliette, Lukas, Nathan et Justin qui se chargeront de faire passer l'info à leurs copains... et les cartons d'invitation!

Par ailleurs, les animateurs de l'ALSH Zébulon et des animatrices de la ludothèque seront présents sur une grande partie des journées culturelles ou sportives en direction des jeunes organisées par la CCPSM!

Alors à vos calendriers, il y en aura pour tous les goûts ! Saint-Vérand vous souhaite un été fun et pétillant !



Nous avons fait de la mosaïque en classe. Pour commencer nous avons découpé des formes de couleur. Notre mosaïque était sur le thème des animaux. On a dessiné des animaux sur une feuille blanche. Nous avons collé des formes puis rempli le fond.

La DASEN (Directrice académique des services de l'éducation nationale) a confirmé la décision d'une fermeture de classe à l'école primaire de Saint-Vérand. En effet, le départ des 28 élèves de CM2 pour la 6ème et l'arrivée de 10 élèves de petite section à la rentrée scolaire prochaine entraîne un déficit mathématique de 18 élèves. Ce déficit est impossible à combler et la fermeture en est une conséquence logique. Cela entraînera donc :

- 1. une école primaire désormais limitée à 7 classes avec des effectifs prévus de plus ou moins 173 élèves,
- 2. des répartitions délicates (des cours doubles généralisés) et impossible à formaliser avant la sortie des classes au mois de juillet
- 3. un affichage des classes au plus tard la veille de la rentrée. L'équipe enseignante travaillera donc à une composition des classes la plus proche possible des besoins des élèves avec, comme objectif principal la réussite de tous les enfants qui lui sont confiés.

Saint-Vérand hier et aujourd'hui

N° 63- Juin 2015



A l'invite de « Saint-Vérand Hier et Aujourd'hui » : Une conférence de Bernard Bachasson: La Cumane et son devenir. L'association « Saint-Vérand Hier et Aujourd'hui » n'a jamais caché que pour elle le « patrimoine » reste une notion ouverte, le souci de préserver les témoignages du passé s'accompagnant du désir de s'intéresser concrètement à la vie présente. Depuis les dernières Journées du Patrimoine elle a ouvert le chapitre « patrimoine naturel » et dans ce contexte proposait le 24 avril une conférence de Bernard Bachasson sur la rivière Cumane. Bernard Bachasson est docteur en écologie, spécialiste de la gestion des étangs et des rivières et passionné de pêche.

Le conférencier a d'abord éveillé la curiosité des personnes présentes, parmi lesquelles plusieurs experts du domaine environnemental, de la gestion de l'eau et de la pêche, en s'interrogeant sur les origines énigmatiques de son nom (question non résolue) et sur son lieu de naissance précis. Comme pour bien des rivières on perd les traces de la Cumane quand on remonte, au-delà de Varacieux, vers sa source. Bernard Bachasson dressait ensuite le portrait de la dame. La Cumane a plus de 10.000 ans, sa pente moyenne est de 2,6%, elle est de régime pluvial, caractérisé par de basses eaux en hiver et un étiage d'été avec parfois des secteurs asséchés. Son débit assez faible. Ses eaux calcaires sont favorables à la vie piscicole. Sur ses bords poussent des frênes, des aulnes glutineux, des saules, des peupliers, des clématites, du houblon. Dans le cours d'eau luimême on trouve une macrofaune encourageante : la rivière vit encore!

Vers 1920-1930, on y pratiquait la pêche à la « dormille » avec du crin de cheval. « Dormille » est le mot employé localement pour désigner, selon toute probabilité, la loche franche, un petit poisson de nos rivières. Les années 1960-70 sont des années d'abondance. La Cumane abrite des truites Fario et des écrevisses à pattes blanches... Mais les années 1970 marquent la fin de la belle période. Herbicides ? Engrais ? Pesticides ? Maladies des écrevisses ? Autant d'hypothèses à prendre en compte. Il est cependant avéré que toujours et partout la raréfaction des écrevisses est concomitante à l'augmentation de la pollution. Le pompage dans la nappe, l'emploi de produits phytosanitaires, la pollution chimique accidentelle (une bouteille de javel peut faire des dégâts), les grandes variations de débit et la chenalisation gênent la vie piscicole et affaiblissent la rivière.

Des avancées sont à noter : la restauration des réseaux d'égouts, le plan d'épandage pour les porcheries industrielles, la station d'épuration mise en service en 2013 avec séparation des eaux de pluie et des eaux usées, la protection des berges, le repérage des pompages non autorisés et de la pollution diffuse, sans oublier la suppression des décharges sauvages. Les résultats sont encourageants. Il suffit de contempler l'eau claire de la

Cumane à son embouchure aujourd'hui : cela n'a plus rien à voir avec le cours d'eau « pourri » que l'on a connu. A noter aussi les aménagements réalisés entre le pont de Saint-Sauveur et le Viaduc, et les mesures en préparation pour atténuer l'impact des surfaces bétonnées ou goudronnées sur l'écoulement des eaux. Il reste pourtant beaucoup à faire...

Certes, l'établissement Public Territorial du Bassin de l'Isère, créé en février 2015, va dorénavant organiser la gestion collective du bassin versant de l'Isère, depuis source jusqu'à son embouchure. Mais l'avenir est entre les mains des citoyens. Nous sommes sur un territoire de plus en plus peuplé, donc de plus en plus perturbateur des écosystèmes et consommateur d'espace et d'eau, ce qui oblige à trouver des réponses toujours plus performantes. C'étaient, parmi bien d'autres, quelques informations à retenir de cette soirée. Le propos de Bernard Bachasson, porté par une modestie bonhomme, s'est révélé à la fois dense et mobilisateur. Le débat qui a suivi a été tout aussi passionnant. Chacun a compris que la Cumane, qui est un peu l'âme du village, a vraiment besoin de l'attention de tous.

L'association prépare activement les journées du patrimoine qui auront lieu les 19 et 20 septembre prochain. Plusieurs projets sont à l'étude. Ils seront bientôt présentés sur le site de la Commune et ils figureront dans le prochain numéro du journal municipal.

* emprisonnement du cours d'eau dans un lit artificiellement encaissé.



Le bureau a ensuite été reconduit avec notamment, Christiane Pied comme secrétaire, Philippe Rousset secrétaire adjoint, Isabelle Juhasz trésorière, Gisèle Valente Vice-présidente et François Paillette au poste de Président. Ce petit groupe est bien sûr épaulé par une équipe de bénévoles.

Jeudi 19 février, l'association Bénin-Ton réunissait ses adhérents pour son assemblée générale.

L'année 2014 a été volontairement moins riche au niveau des manifestations en France, les membres de Bénin-Ton ayant décidé en février 2014 de réduire l'activité de l'association. Par contre, au Bénin, les projets sont toujours en cours sous la responsabilité d'Emile Padonou, Président de l'association du Bénin créée en septembre 2013.

Actuellement, nous poursuivons la mise en place de l'infirmerie, notre association ayant financé la construction du mobilier et l'achat de matériel médical. A ce jour, Emile Padonou recherche toujours un local à louer, mais en attendant les soins se font à domicile.

Nous parrainons également l'école maternelle de Zoungué avec des aides ponctuelles, pour permettre à l'équipe éducative et aux parents d'élèves béninois de réaliser des projets en commun.

Le rapport financier fut ensuite présenté par la trésorière Isabelle Juhasz avec dans l'ensemble un bilan satisfaisant notamment grâce au don de l'association « Amitié Bénin » que nous remercions sincèrement.

Cette somme conséquente, va bien sûr nous permettre de concrétiser plus rapidement les projets en cours. Nous n'oublierons pas de les informer de l'évolution de nos actions.

Merci aux spectateurs venus voir « Lord et l'argent » le 18 avril.







Le 24 juin, le Club des Joyeux Dauphinois célébrera dans la tradition la fête des mères et pères.

Nous restons ouverts pendant les vacances, le concours entre adhérents aura lieu le 8 juillet et un souper amical clôturera cette journée.

Le 26 Août, un concours interclub se déroulera et rassemblera beaucoup de monde.

Le 23 Septembre nous fêterons l'automne avec un goûter de saison.

Les membres du bureau des joyeux dauphinois.



L'association "Les Mille et Une Perles » aura le plaisir de vous présenter son spectacle de fin d'année "Orientalis" qui aura lieu **le samedi 27 juin 2015 à la salle du Diapason à 20h30.**

Les tickets du spectacle seront en vente auprès de la mairie de St Vérand, de l'office du tourisme de St Marcellin et auprès de Sophie.

Pour tout renseignement merci de contacter Sophie au 06 10 19 16 84.

Entrée adulte : 8 euros (à partir de 11 ans) Entrée enfant : 4 euros (de 5 à 10 ans) Gratuit pour les enfants de - de 4 ans



Plaisir de randonner entre amis ou en famille....

21ème rando des crêtes dimanche 26 juillet, parcours pédestres 12 kms et 18 kms, inscription à partir de 7 heures 30.

L'inscription comprend 1 teeshirt, les ravitaillements sur le parcours et un casse croûte à l'arrivée. L'apéritif est offert par la municipalité.



Merci pour les 853 œufs récoltés qui ont permis de savourer ensemble l'omelette géante le 1^{er} mai!







La rando a encore rencontré le succès malgré la météo avec un peu moins de 500 participants. Le premier vide-grenier a eu un réel succès, 41 exposants. Le soleil et les acheteurs étaient au rendez-vous!!!!!

KERMESSE du sou des écoles à partir de 15 heures 45.



Repas kermesse vendredi 26 juin à partir de 19h30 à la salle des fêtes.



BON DE RESERVATION

à retourner avant le **20/06/2015** dans la boîte du sou des écoles (située devant l'école maternelle) ou par courrier (Sou des Ecoles, Mairie 38160 Saint Vérand)

Nom: Prénom:

Téléphone:

Nombre de repas : x 12€ = €

Chèque à libeller au nom du Sou des écoles de Saint Vérand.

Ce coupon peut être téléchargé sur saint-verand.fr

40 ANS

DU COMITE

DES FETES

Vogue du 24 au 27 juillet

Vendredi 24 juillet:

Ouverture de la fête foraine.

21 heures : Concert variétés

françaises et bal



Samedi 25 juillet :

13h00 : Concours de pétanque.

17h00 : Maquillage et animations enfants, spectacle Zébulon, chorale de Varacieux,

Zumba.

19h00 : repas cochon de Madame Faure sur réservation animé par MUS ' DANCE et son accordéon.

20h30 : Retraite aux flambeaux.

21h30 : Spectacle de feu. 22h00 : Bal des jeunes.

Dimanche 26 juillet:

7h30 : Départ rando des Crêtes.

8h00 : Vide dressing (réservation emplace-

ment au 0682192945).

11h30 : Remise des coupes de la rando. 12h00 : Apéritif offert par la municipalité.

13h00 : Concours de pétanque.

16h00 : Maquillage et animations enfants, po-

neys, défilé de vélos fleuris

(inscription vélos fleuris au 0681763340).

17h30 : Groupe Sarreloup.

19h00 : Repas ravioles animé par MUS ' DANCE

et son accordéon. 21h00 : Bal populaire.

22h30 : Grand feu d'artifice.





Lundi 27 juillet :

13h00 : Concours de boule

Lyonnaise.

RESERVATION REPAS COCHON du samedi soir avant le 10 juillet (places limitées)

NOM.....PRENOM....

Nombre d'adultes :.....x 16 € =...... Nombre d'enfants (- de 12 ans) :.....X 8 € =.........€

Règlement à l'ordre du Comité des Fêtes de St-Vérand.

Envoyer à: Mairie Comité des fêtes 38160 St-Vérand . Vous pouvez également télécharger ce bon de réservation sur saint-verand.fr



Mariage Sébastien Bergery et Magalie Ageron le 02 mai



Services municipaux :

■ Mairie :

- Lundi et jeudi : 13 h 30 à 17 h
- Mardi, mercredi et vendredi : 8 h 30 à 12 h et 13 h 30 à 17h.
- Samedi de 8 h 30 à 12 h.

Tél. 04 76 38 11 05

M. le Maire et les adjoints reçoivent sur rendez-vous.

☐ Agence postale :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 13 h à 16 h 15, Mercredi et Samedi: 8 h 30 à 11 h 45.

Tél. 04 76 64 06 46

Service intercommunal:

■ Déchetterie :

Route de la croix de May à Saint-Sauveur :

- du lundi au vendredi de 9 à 12 heures et de 13 heures 30 à 18 heures.
- Le samedi de 9 à 18 heures.

Un nouveau commerce à Saint-Vérand

Sensation douce heure

Nouveau à Saint Vérand

Valérie esthéticienne diplômée vous ouvre les portes de son institut de beauté.

Tél: 07.89.45.59.20

- Epilations
- Soins du corps
- Soins du visage
- Beauté des mains / pieds
- Maquillage
- Pose de vernis semi permanent . . .

Depuis le 1 mai, Valérie a ouvert son institut de beauté. Elle est installée à la place de Fabienne Coiffure dans les locaux de l'ancienne cure. Elle vous attend pour un moment de « douce heure » dans des locaux rénovés et très agréables. Alors venez la retrouver pour un moment de détente!



Accueil de l'institut



Valérie dans la cabine de soin.